

SALAIRES ET PARTICIPATION 2015 : LES SALARIES... CHOQUES !!!

SALAIRES 2015:

Michelin refuse toujours de reconnaître ses salariés en leur accordant des augmentations de salaire à la hauteur de leur engagement et de leur dévotion.

Cette année, Sud n'a pas signé l'accord salaires proposé par Michelin. Lors des négociations, Sud avait demandé, pour l'année 2015, +3,5% d'Augmentation Générale pour tous les salariés (quelle que soit leur catégorie).

La direction a jugé cela totalement "déraisonnable".

Ces 3,5% de la masse salariale représentent 50 millions € (charges comprises). Michelin a refusé d'accorder ce montant aux salariés mais a pourtant versé 438 millions € à ses actionnaires l'année dernière et prévoit un pactole de 464 millions € pour cette année.

Entre les salariés et les actionnaires, Michelin a clairement fait son choix !
Une politique salariale 2015 au rabais

Pour les agents : 2,1% en moyenne avec une Augmentation générale de 0,6% en cas d'accord et de 0,3% sans accord

Pour les collaborateurs : 2,1% en moyenne

Pour les cadres : 2,9% en moyenne

Extension de la part variable individuelle (PVI) pour l'ensemble des collaborateurs (de 0 à 5%) qui sera payée en 2016 sur les objectifs 2015.

La CFDT et la CGC on fait le choix d'accompagner l'entreprise dans sa politique salariale alors que les propositions ne sont pas plus équitables ni objectives que les années précédentes.

Pour SUD, Michelin doit proposer à ses salariés des augmentations dignes de leurs résultats !

L'ensemble des salariés doit bénéficier de l'excellente situation financière de l'entreprise car ce sont eux qui l'ont rendue possible et non pas les actionnaires.

La Direction a indiqué lors de la négociation que la reconnaissance du travail des salariés était récompensée par le biais de la participation et de l'intéressement.



Pour justifier sa politique salariale, Michelin nous parle d'une diminution des ventes et donc de résultats en légère baisse :

Le Chiffre d'Affaire en 2014 est de 19,55 Milliards € contre 20,25 en 2013

Le Résultat Opérationnel pour 2014 est de 1,99 Milliards € (contre 1,97M€ en 2013), matérialisant 10,2% de marge.

Certes, le résultat net de 1,031 Milliard € est en baisse par rapport à 2013 (1,127 milliard €) mais nos capitaux propres ne font qu'augmenter depuis 5 ans, passant de 8,127 milliards € en 2010 à 9,523 milliards € à fin 2014.

Pour simplifier : Michelin a les poches qui débordent mais il ne compte pas en faire bénéficier les salariés, il préfère privilégier une fois de plus les actionnaires.

La politique salariale pratiquée par la Direction Michelin ces dernières années est de plus en plus inégalitaire, que ce soit entre les différentes catégories de personnel ou au sein même de chacune d'entre elles. Elle entraîne des disparités de salaires et une division augmentée par la politique individualiste menée par l'entreprise.

PARTICIPATION:

Suite à un récent contrôle, Michelin vient de se faire épingler par l'URSSAF pour non respect de la Loi Fillon. Cette loi permet la réduction des charges patronales sur les bas salaires (rémunération inférieure à 1,6 SMIC).

Ces réductions de charges ne sont pas suffisantes pour Michelin, il en veut toujours plus !!! En ne s'acquittant pas de l'ensemble des charges qu'il avait à payer, c'est plus de 50 millions € de redressement que l'entreprise a dû verser à l'URSSAF.

Pour payer une partie de ces 50 millions €, rien de plus simple : Michelin a décidé de taper dans les 18,5 millions € qui avaient été provisionnés pour la Participation. Du coup, seulement 9 millions € seront versés aux salariés au titre de la Participation 2014, alors que 2 fois plus avaient été prévus.

Ce n'est pas aux salariés de payer les "magouilles" de l'entreprise !!!

Michelin doit assumer ses erreurs et verser le montant global de Participation qui avait été prévu pour les salariés, soient 18,5 millions €.

Face à cette nouvelle provocation de l'entreprise, les Organisations Syndicales se sont réunis en intersyndicale et ont décidés de réagir de manière unitaire :

Un courrier a été remis à l'entreprise pour demander la mise en place d'une Augmentation Générale supplémentaire de 1% pour tous les salariés en 2015 !!!